



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole  
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #34

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

## Lois concernant les excursions en Israël

### Première partie : le cœur du pays

#### **Jérusalem**

#### **Déchirer sa chemise pour la destruction du Temple**

« Notre maître, le Rav Tzvi Yeouda Kook avait décrété que de nos jours, puisque le mont du Temple est entre nos mains, celui qui voit le lieu du Temple ne déchire pas son vêtement. La reconstruction du Temple ne dépend que de nous et personne ne nous empêche de le faire.

Néanmoins, nous ne voulons pas le reconstruire pour diverses raisons : politique, religieuses et autres mais c'est notre décision; que ces raisons soient bonnes ou non. « Nous ne déchirons pas nos habits en signe de deuil de nos jours. » (Tal Hermon, page 218).

Dans le livre Rabenou (page 211), on raconte que le Rav Tzvi Yeouda Kook se conduisait de cette manière.

Le jour de la libération de Jérusalem, il est venu avec le Nazir, le Rav David Cohen au Kotel. Le lendemain, quand le Rav Kook est venu chez le Rav Cohen pour lui amener son dernier livre qui était sorti le jour même (Linetivot Israël), il lui a fait remarquer qu'il n'avait pas déchiré ses habits la veille citant le Choulkhan Aroukh

selon lequel « seulement quand les musulmans ont la souveraineté d'un lieu, on peut parler de destruction », ce qui est valable pour le site du Temple.

Le Nazir qui avait eu une vision du Rav Avraham Yitshak Kook en habits de shabbat lui fait alors remarquer qu'il n'avait pas déchiré ses habits, ce que le Rav Tzvi Yeouda Kook a confirmé d'un hochement de tête.

Le Rav Eliezer Melamed écrit dans son livre (Pniné Halakha) que de nos jours, le Rav Kook aurait déchiré ses habits en raison de la profanation du nom divin qui se déroule au quotidien sur ce lieu, mais le Rav Aviner à qui la question a été posée a répondu que « le mont du Temple est toujours entre nos mains et si Dieu veut, il le restera ».

### **Comportement au Kotel**

1. Certains ont l'habitude de prier face au mur occidental et pas en diagonale face à la mosquée, site présumé du Temple et du Saint des saints car ces choses ne sont pas claires et il faut prier avec le cœur tourné vers le Temple.

(Note : le Rav Aviner l'a demandé une fois au Rav Simha Hacoheh Kook, Grand Rabbin de Rehovot et natif de Jérusalem, qui lui a dit qu'il fallait prier face au Kotel)

2. Il faut éviter de mettre ses doigts dans les interstices du Kotel

On raconte qu'un élève du Rav Kook lui avait parlé de la coutume de mettre des mots dans les pierres du Kotel ce à quoi il avait répondu que les lettres de minhag (coutume) sont les mêmes que celles de gehinom (enfer) en hébreu.

### **Pèlerinage à Jérusalem**

Question : Existe-t-il une mitsva de nos jours de se rendre en pèlerinage à Jérusalem?

Réponse : Certains le soutiennent mais cela reste un minhag pas une obligation.

L'obligation de venir à Jérusalem n'existe que lorsque le Temple est construit pour y apporter des sacrifices.

Venir au Kotel pour les fêtes de pèlerinage n'est qu'un remplacement de cette mitsva.

### **Se rendre sur le mont du Temple (Har Habayit)**

Il est interdit de se rendre sur le mont du Temple en raison de la sainteté du lieu, une interdiction punie de karet (retranchement du peuple juif).

C'est ce que le Grand Rabbinat d'Israël a fixé ainsi que de nombreux décisionnaires contemporains.

## **YMCA**

Question : peut-on faire courir sur les terrains du bâtiment de YMCA ?

Réponse : YMCA est une association de jeunesse chrétienne et il est interdit de financer de l'idolâtrie donc d'avoir des activités sportives dans ce lieu.

On ne donne pas de respect à ce qui touche à l'idolâtrie, on ne dit pas aux idolâtres, « bravo pour ce que vous faites ».

En y allant pour faire du sport, c'est une manière de les féliciter, de les soutenir et de profiter de ce qu'ils font, bien que leur terrain de sport ne soit pas en soi de l'idolâtrie, il faut savoir que l'activité est financée par des idolâtres.

C'est la méthode chrétienne d'essayer de rapprocher les gens en leur montrant combien ils sont gentils et bons, en construisant des terrains de sport par exemple.

Celui qui fait du sport sur leur terrain leur donne une légitimité et c'est considéré comme un soutien à l'idolâtrie.

Quand la seule piscine séparée de Jérusalem se trouvait dans leur bâtiment, les juifs pratiquants n'y allaient pas, à plus forte raison pour courir, on peut trouver beaucoup d'autres endroits pour courir.

Quand un homme travaille son champ pendant l'année de chemita, on n'a pas le droit de lui dire bravo, à plus forte raison, on ne dit pas aux chrétiens qui se trouvent sur la terre d'Israël « bravo d'être ici ».

Utiliser leur terrain est semblable à un compliment et c'est leur donner une légitimité.

Le Rambam avait interdit de vivre dans une ville où réside de l'idolâtrie, ce n'est pas totalement interdit de nos jours car nous devons habiter la terre d'Israël même les villes où il y a des églises.

A Tel-Aviv, il n'y a pas d'églises, c'est une mitsva d'y vivre. Un jour, le Rav Tzvi Yeouda Kook était invité à une brit mila à Tel-Aviv, il a dit : « Je vais à Tel-Aviv, il n'y a pas d'églises dans cette ville ».

## **Deuil et tour des portes de la vieille ville**

Question : Mon père est décédé le mois dernier et je participe chaque mois au tour des portes de la vieille ville, puis-je y participer cette fois ?

Réponse : participer à cette activité mensuelle est une mitsva mais c'est un problème quand on est endeuillé car c'est aussi un lieu de rencontres sociales et amicales.

La solution est de se séparer des autres et de faire le tour seul, en arrière du groupe ou devant.

## **Bethlehem**

### **Déchirer ses habits en signe de deuil à Bethlehem qui est sous le contrôle de l'Autorité palestinienne**

Question : Doit-on déchirer ses habits quand on voit Bethlehem qui a été donnée à l'Autorité palestinienne ?

Réponse : Le Choulkhan Aroukh indique que lorsqu'on voit les villes de Judée détruites on doit déchirer son habit en signe de deuil.

La plupart des décisionnaires contemporains ont écrit sur le sujet et fixé qu'il s'agit de villes sous le contrôle d'étrangers même si des juifs y vivent, c'est une destruction nationale.

Mais la ville de Bethlehem n'est pas sous le contrôle d'étrangers, ce n'est que l'autonomie.

Certes, notre souveraineté est amoindrie, c'est une profanation du nom divin et une grande impureté mais ça reste une partie de notre état.

Il n'est donc pas évident qu'il faille déchirer ses habits, on peut le faire mais ce n'est pas obligé.

Pour ma part, je ne déchirerai pas ma chemise mais mon tricot de corps. Nous sommes un peuple respectable et fort et nous ne déchirons pas facilement nos chemises mais pour la catastrophe que représente l'autonomie, nous pouvons déchirer nos tricots de corps.

### **Visite de Cohanim sur la tombe de Rachel**

Certains décisionnaires ont autorisé les Cohanim à se rendre sur les tombes des Tzadikim car les Tzadikim sont appelés vivants même après leur mort, mais la règle générale est qu'il est interdit pour un Cohen de se rendre sur une tombe.

Pourtant, certains rabbins permettent de se rendre au Caveau des Patriarches à Hébron et sur la tombe de Rachel car ils sont construits de manière à éviter l'impureté mais en général, les Cohanim évitent de s'y rendre.

Les Cohanim ne se rendent pas sur les tombes des Tzadikim mais ceux qui le font ont un sage de la torah en référence pour agir de la sorte, notamment pour le Caveau des Patriarches et la tombe de Rachel.

## **Hébron**

### **Les Cohanim au Caveau des Patriarches**

Il y a un débat entre les décisionnaires (voir question plus haut) mais le Rav Kook n'y allait pas.

Le Rav Avihaï Ronski (actuel Grand Rabbin de Tsahal) avait autorisé un soldat Cohen à y pénétrer pour une éventuelle opération militaire, en donnant trois raisons :

- une unité militaire doit se préparer au mieux avant une opération
- il n'y a pas de preuves que les tombes des Patriarches se trouvent sous le sol du Caveau et même si c'était le cas, l'impureté ne passe pas par le haut car il existe entre les tombes des espaces qui permettent d'éviter le contact avec l'impureté des morts comme sur le mont du Temple.
- certains décisionnaires l'autorisent, notamment le rav Mordehaï Eliahou qui permet aux Cohanim de se rendre sur les tombes des Tzadikim.

Le Rav Aviner ajoute à cette réponse que la première raison est suffisante pour autoriser les soldats à entrer dans le Caveau mais il a toutefois précisé que lorsqu'il vivait à Hébron, il n'y était pas entré.

### **Respect des parents**

Question : J'ai 15 ans et mes parents ne m'autorisent pas à aller à Hébron en raison de la situation sécuritaire, dois je faire pression ou renoncer ?

Réponse : Il faut essayer de les convaincre et si ce n'est pas possible, il faut renoncer.

### **Haïfa**

#### **Visite des jardins Bahais**

On peut visiter ces jardins car ce n'est pas de l'idolâtrie, le culte Bahai est humaniste et dérivé de l'islam.

Leurs lois prônent l'amour du prochain, le respect d'autrui, l'unité et d'autres valeurs universelles.

Ils ne détestent pas Israël et ne luttent pas contre nous, ce qui est un signe qu'ils gardent un bon rapport avec le peuple juif qui est revenu sur sa terre.

Leur religion provient de l'islam mais ils ne sont pas musulmans.

L'islam n'est pas non plus un culte idolâtre mais ils récusent notre Torah ce qui pose un problème. Ce n'est pas une religion de vérité mais de mensonge.

Le Rav Albo avait écrit dans son livre Sefer Haikarim que l'islam est une religion de mensonge car il efface la Torah mais les Bahais ne sont pas musulmans, c'est une secte qui a quitté l'islam et il n'y a aucun problème à visiter leurs jardins.

Avec nos remerciements à Alice Sikli et Michaël Blum.

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus. Merci pour votre indulgence.



**Yechiva Ateret Jerusalem** B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

**[www.ateret.org.il](http://www.ateret.org.il)** Inscription et contact: [mororly@bezeqint.net](mailto:mororly@bezeqint.net)

